

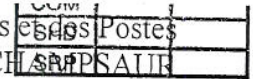
# SONY

Sony France

75831 Paris Cedex 17

tél. 01 55 90 30 00 fax 01 47 37 97 54

Autorité de Régulation des Communications Electroniques



M. Paul CHASSAIGNER

7, Square Max Hymans  
75730 Paris Cedex 15

Paris, le 19 septembre 2007

Objet : Consultation publique sur les enjeux liés aux nouvelles fréquences pour les réseaux d'accès aux services de communications électroniques.

M. Le Président,

Sony a pris connaissance de la consultation publique lancée par l'ARCEP le 13 juillet quant aux modalités et à la direction que la France doit prendre sur l'exploitation du dividende numérique.

En premier lieu, Sony se réjouit que l'Autorité se saisisse, en amont du démarrage de l'extinction de la transmission analogique terrestre, de cette question centrale, tant sur le plan économique, technique que social, de la valorisation de cette ressource rare. Le rapide déploiement et succès commercial de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) est, pour l'ensemble des acteurs de l'industrie, une expression incontestable de l'engouement des Français pour le numérique, et un vecteur fort du dynamisme du secteur, tant au niveau de la production de contenus, de l'infrastructure de distribution, que des produits de l'Electronique Grand Public (EGP).

En tant qu'acteur majeur de l'EGP, Sony est donc très sensible à la manière dont les nouveaux services audiovisuels et de télécommunications utiliseront les fréquences mises à disposition à partir de 2011 suite à l'arrêt de l'analogique. Un premier pas a d'ores et déjà été franchi depuis le 5 mars dernier, car la France dispose maintenant d'un cadre législatif clair quant au déploiement à court et moyen terme de la télévision Haute Définition (TV HD) et de la Télévision Mobile Personnelle (TMP).

À l'horizon 2011 à 2015, et c'est précisément l'objet de cette consultation, la frontière entre audiovisuel (*i.e.* « broadcast ») et télécommunications (*i.e.* « broadband ») aura de moins en moins de pertinence : les derniers mois ont ainsi montré combien les chaînes de télévision tendent à se diversifier dans l'Internet et le haut débit, et en parallèle que les opérateurs de télécommunications s'aventurent toujours davantage dans l'acquisition, l'agrégation et la distribution de contenus audiovisuels.

Dans l'examen de la valorisation du dividende numérique, il convient ainsi de prendre pleinement en compte cette convergence qui s'esquisse aujourd'hui. Plus précisément, Sony souhaite apporter sa contribution à la réflexion sur ce sujet, suivant la trame proposée par l'Autorité :

### **Les enjeux de la généralisation du haut débit mobile**

Bien que l'on puisse se réjouir d'un taux de pénétration de 82.2% du téléphone mobile, la France se situe loin derrière la plupart des autres pays d'Europe occidentale en terme d'adoption de la mobilité. Qui plus est, l'essor de services multimédias mobiles est encore trop fortement freiné par la politique tarifaire dissuasive des offres de services 3G et HSDPA actuellement disponibles. Il peut être alors utile d'opérer une analogie avec le haut débit fixe : c'est bien l'action proactive d'ouverture à la concurrence par le dégroupage, qui a permis depuis 2002 à la France de devenir le champion du haut débit fixe et notamment des services multimédias, symbolisés par la poussée de l'IPTV et des offres Triple Play, que plus de 3 millions de foyers utilisent aujourd'hui.

Là où dégroupage signifiait mutualisation de la connexion (boucle locale cuivre), le pendant pour le mobile semble être une mise à disposition plus large de fréquences, autorisant ainsi le passage d'une situation oligopolistique vers la pleine concurrence. En particulier, à l'évolution naturelle des technologies cellulaires vers les générations ultérieures d'HSDPA/HSUPA et à plus long terme LTE/4G devrait logiquement se combiner le développement de réseaux type Wi-Fi. Cela devrait non seulement contribuer à une extension des débits à 10Mbps voire davantage, mais également à des offres tarifaires de type « flat rate », véritable relai de croissance aux yeux de Sony vers un marché plus largement ouvert vers les équipements mobiles connectés.

### **Contribution des technologies sans fil au haut débit fixe**

Dans une perspective moyen-terme, la spécificité aujourd'hui constatée de l'utilisation des accès haut débit pour les applications mobiles va tendre à s'estomper, voire totalement disparaître. En effet, les opérateurs de télécommunications, qu'ils soient fixes ou mobiles, ont déjà amorcé leur transition vers une infrastructure réseau faisant converger le fixe et le mobile – aujourd'hui par l'IP, très prochainement par des plateformes de services hybrides telles que l'IP Multimedia Subsystem (IMS).

L'étape suivante sera donc tout naturellement le rapprochement des boucles locales – filaires et radios, vers un schéma de complémentarité des couvertures. Cela a pour conséquence que la planification à l'horizon 2015 des fréquences doit prendre en compte la globalité des usages possibles, tant en nomadisme qu'en réseau domestique.

### **Opportunités d'accès aux fréquences basses**

Il est essentiel de souligner que l'usage des fréquences UHF libérées par l'arrêt de l'analogique doit prendre en considération l'amélioration des technologies de compression vidéo (*i.e.* MPEG-4) tout en garantissant une extension la plus large possible de la diffusion HD, élément central de modernisation du paysage audiovisuel français.

Ainsi, dans le dividende numérique permettant de dédier totalement les canaux 21 à 69 de la bande UHF aux services numériques, il apparaît comme raisonnable de considérer qu'il y aura suffisamment de fréquences pour obtenir le basculement de l'ensemble des chaînes de télévision gratuites et payantes vers la HD. Les progrès des mécanismes d'encodage MPEG-4 permettent dès aujourd'hui de faire cohabiter 3 chaînes HD au sein d'une même fréquence, et l'objectif de quatre chaînes HD sur une même fréquence semble atteignable à long terme.

Cette évolution technologique sous-jacente va ainsi créer un surplus de fréquences non utilisé par la HD. Plutôt que de focaliser uniquement la réflexion sur leur usage en radiodiffusion, il est de l'avis de Sony que leur utilisation devra tenir compte des nouveaux usages et besoins en télécommunications et services de haut-débit mobile.

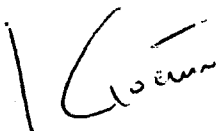
C'est pourquoi le dividende numérique devra être analysé au niveau européen, tant les applications de télécommunications font converger les intérêts nationaux avec ceux de nos voisins, tant sur le plan technique qu'économique.

#### **Développement industriel et projets de déploiement en bandes basses**

Concernant les processus de normalisation en bandes basses, Sony suit avec intérêt à la fois les développements cellulaires de l'UMTS Forum ainsi que les alternatives haut débit fixe telles que le WiMAX. Il apparaît avant tout qu'un projet industriel de valorisation de ces fréquences basses devra dès le départ tenir compte de la multiplicité des approches commerciales possibles – tant le modèle vertical habituel de la téléphonie mobile qu'un modèle horizontal plus ouvert, afin de valoriser ces infrastructures le plus largement possible.

En conclusion, la valorisation du dividende numérique atteindra pleinement ses objectifs si les intérêts et besoins actuels audiovisuel / « broadcast » ainsi que les opportunités futures de nouveaux services mobiles / « broadband » peuvent être combinés de manière raisonnée.

Veillez agréer, M. Le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Philippe Citroën  
Directeur Général  
Sony France